

*d'études canadiennes existants ainsi que les autres programmes spécialisés offerts dans les universités et les établissements de recherche de leur pays.*

- *Les membres du jury doivent être disposés à consacrer du temps à la lecture et à l'évaluation des candidatures avant la réunion du jury, réunion à laquelle ils sont tenus de participer.*
- *Idéalement, les membres du jury ne devraient pas participer au concours dont ils évaluent les candidatures. Mais dans des cas exceptionnels, il est concevable qu'on puisse être à la fois membre du jury et candidat. Le cas échéant, le membre qui est également candidat doit simplement s'abstenir de participer aux délibérations pendant que les autres membres évaluent sa candidature. (La même façon de procéder s'applique dans tout autre cas où un membre du jury est en conflit d'intérêts.)*
- *La composition du jury de présélection doit être communiquée par télex, avant la tenue des délibérations, à AECEC/BKR et au CIEC.*

#### ● ORGANISATION DE LA RÉUNION DU JURY

- *La mission doit veiller à organiser la réunion du jury et à payer les frais de déplacement, de repas et d'hébergement à même son budget. En principe, ces frais sont minimes si le jury se compose d'universitaires locaux.*
- *Selon les us et coutumes du pays, la mission peut offrir une modeste rétribution aux membres du jury de présélection, généralement à même son fonds d'initiative (FIM), en guise de reconnaissance pour leur collaboration. Le montant varie selon le pays; la mission peut demander conseil auprès de personnes-ressources des milieux universitaires à ce sujet. Dans les cas exceptionnels où le versement d'une telle somme à même le fonds d'initiative de la mission présente des difficultés, il faut en informer AECEC/BKR et la direction géographique compétente d'AECEC bien avant la date prévue pour la réunion.*
- *Avant la réunion, la mission doit fournir aux membres du jury de présélection une copie de chaque candidature et le document intitulé «Directives générales à l'attention des jurys de présélection» (cf. l'annexe B). Les membres pourront ainsi mieux comprendre leurs responsabilités avant d'examiner les candidatures et de les coter.*
- *Étant donné que chaque membre du jury aura déjà examiné et coté individuellement les candidatures, il ne faudra vraisemblablement pas plus d'une journée pour en arriver à un consensus, classer les candidatures selon le mérite et rédiger les recommandations et autres remarques pertinentes. Seulement dans des cas tout à fait exceptionnels, la réunion du jury peut-elle prendre plus d'une journée.*